

(RESOLUTIONS ADOPTEES)
PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires décident d'entériner les modes et les délais de convocation de la dite assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2014 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comme ci-dessous:

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	22 076 392
Résultat reporté	12 938 323
1er reliquat:	35 014 715
Compte spécial d'investissement au titre de l'exercice 2014	5 000 000
2ème reliquat:	30 014 715
Dividendes 50% du nominal (dont 12 938 323 dinars au titre du résultat reporté 2013)	15 000 000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	662 292
Autres réserves	14 350 000
Report à nouveau 2014	2 423

Les dividendes revenants aux personnes physiques et aux actionnaires, non-résidents en Tunisie, titulaires d'actions cotées sur la bourse du Maroc sont à prélever sur le résultat reporté de l'année 2013 et antérieurs et ne doivent pas faire l'objet d'une retenue à la source et ceux en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi numéro 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 50% du nominal, soit 0.500 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **premier Juillet 2015**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de reclasser un montant de 348 831.336 dinars constaté dans un compte spécial « Réserve de renouvellement des immobilisations » dans le autres réserves.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2015, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de **six cent vingt-cinq (625) dinars bruts par présence** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 19 mars 2015, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme totale de **vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2015**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société AMEN FINANCE COMPANY (AFC)
- La société Poulina Group Holding (PGH)

- Monsieur Taieb KETARI représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
- Monsieur Mohamed BOUATTOU, représentant les actionnaires minoritaires Marocains.

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les administrateurs suivants :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de Participation de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens.
- Monsieur Mohamed BOUATTOU, représentant les actionnaires minoritaires Marocains.

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
<ul style="list-style-type: none"> • La société AMEN BANK 	31 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • La société TUNISIE LEASING 	31 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • La société TDS 	31 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • La société SPI 	31 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • La société PARENIN 	31 décembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Mohamed EL HECHMI BLOUZA 	31 décembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • La société COMAR 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • La société de Participation de Gestion et d'Investissement (PGI HOLDING) 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • La société Poulina Group Holding (PGH) 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Malek CHAHED 	31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Mohamed BOUATTOU 	31 décembre 2017

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat des deux commissaires aux comptes, la société BUSINESS AUDITING AND CONSULTING et la société F.M.B.Z KPMG TUNISIE sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de :

- ✓ Nommer Le Cabinet « CSM » représenté par M. Salah MEZIOU en remplacement du Cabinet « BAC » représenté par M. Kais FKIH.
- ✓ Renouveler le mandant de la société F.M.B.Z KPMG TUNISIE

En qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des déclarations de fonctions et de responsabilités, qui lui ont été transmises par le représentant légal de la société et qui sont occupées par le Président Directeur Général, les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions des articles 192, 209 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

BILAN
Après affectation du résultat de l'exercice 2014

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 431 453	940 097
Moins : Amortissements		(984 895)	(912 716)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		<u>446 558</u>	<u>27 381</u>
Immobilisations corporelles		42 968 754	40 338 571
Moins : Amortissements		(15 967 855)	(13 790 827)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>27 000 899</u>	<u>26 547 744</u>
Participations et créances liées à des participations		27 345 332	22 047 662
Moins : Provisions		-	
Autres immobilisations financières	(B-1)	3 124 672	2 794 098
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>30 470 004</u>	<u>24 841 760</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>57 917 461</u>	<u>51 416 885</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	103 887	149 950
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>58 021 348</u>	<u>51 566 835</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		32 084 530	35 925 468
Moins : Provisions		(1 637 706)	(1 353 311)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>30 446 824</u>	<u>34 572 157</u>
Clients et comptes rattachés		14 887 034	19 159 691
Moins : Provisions		(1 572 636)	(1 489 191)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>13 314 398</u>	<u>17 670 500</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	6 938 974	12 545 528
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	52 903 186	52 155 103
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>103 603 382</u>	<u>116 943 288</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>161 624 730</u>	<u>168 510 123</u>

BILAN
Après affectation du résultat de l'exercice 2014

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		35 920 463	16 570 463
Fonds social		3 178 281	3 366 338
Résultats reportés		2 423	12 938 323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>69 101 167</u>	<u>62 875 124</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>69 101 167</u>	<u>62 875 124</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-8)	2 154 098	622 199
Dépôts et cautionnements		4 000	5 900
Autres passifs non courants	(B-9)	142 670	142 670
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>2 300 768</u>	<u>770 769</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	68 683 387	79 729 532
Autres passifs courants	(B-11)	21 539 408	24 782 417
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	-	352 281
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>90 222 795</u>	<u>104 864 230</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>92 523 563</u>	<u>105 634 999</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>161 624 730</u>	<u>168 510 123</u>

**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2013	30 000 000	3 000 000	10 221 632	348 831	13 319 746	2 596 940	15 387 975	74 875 124
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2013								
Affectation en résultats reportés					12 387 975		(15 387 975)	- 3 000 000
Affectation réinvestissement				3 000 000				3 000 000
Affectation en fonds social					(769 399)	769 399		-
Dividendes distribués					(12 000 000)			- 12 000 000
Mouvements sur fonds social						(850 350)		- 850 351
Résultat de la période							22 076 392	22 076 392
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2014	30 000 000	3 000 000	10 221 632	3 348 831	12 938 324	2 515 989	22 076 392	84 101 167
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014								
PV de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2015								
Affectation en résultats reportés					22 076 392		(22 076 392)	-
Affectation compte spécial d'investissement				5 000 000	(5 000 000)			-
Affectation en fonds social					(662 292)	662 292		-
Affectation autres réserves			14 350 000		(14 350 000)			-
Dividendes à distribuer					(15 000 000)			- 15 000 000
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014 APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2014	30 000 000	3 000 000	24 571 632	8 348 831	2 423	3 178 281	0	69 101 167